

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2019_106

OBJET :

COMMISSION N°3

*Signature d'une
convention avec
l'association « Les Amis
de la Musique » pour
l'année scolaire 2018-
2019*

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération
CC_2019_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 48

De la délibération
CC_2019_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

Nombre de votants : 48

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1^{er} Vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (jusque la délibération CC_2019_107)
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCROYSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC_2019_108)
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCROYSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

COMMISSION N°3

***Signature d'une convention avec l'association « les amis de la musique » pour
l'année scolaire 2018-2019***

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2015/225 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition des compétences de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2016, portant modifications statutaires de la CCPC,

Vu la délibération n°2015/226 du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2015, relative à la définition de l'intérêt communautaire au sein des compétences de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,
Considérant qu'est défini comme étant d'intérêt communautaire au sein de la compétence « Mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire », « les interventions musicales dans les écoles du territoire »

Vu la délibération CC_2018_123 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018

Considérant que la convention relative aux DUMistes en milieu scolaire arrive à échéance le 31 juillet 2019.

Qu'ainsi, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2019/2020.

Vu le projet de convention avec l'association « Les Amis de la Musique »

Où l'exposé de son Président,

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer une convention de subvention avec l'association « Les Amis de la Musique » pour l'année scolaire 2019-2020, dans le cadre de leurs interventions musicales dans les écoles.
- De verser une subvention d'un montant maximum de 161 000 € à l'association « Les Amis de la Musique »
- D'autoriser son Président à signer tout document y afférant

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

